

Action PERSEVAL	Action 1 : Renforcer la prévention du décrochage scolaire par des actions de repérage et d'accompagnement personnalisé menées au sein des écoles, des collèges et des lycées
Objectifs de l'action	<p>Objectif principal : réduire l'abandon scolaire précoce des élèves en collège</p> <p>Objectifs secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le repérage des élèves en risque de rupture scolaire en collège - proposer aux élèves repérés un accompagnement personnalisé, en associant les équipes éducatives et les familles - favoriser la persévérance scolaire dans le cadre d'une école bienveillante : prévenir les comportements violents, favoriser le respect mutuel, réconcilier familles et élèves avec l'institution scolaire, développer les progrès scolaires.
Contenu de l'action	<p>Les dispositifs soutenus sont mis en œuvre au sein des établissements scolaires et font intervenir les équipes pédagogiques, les acteurs des services sociaux, de l'orientation et de la vie scolaire ainsi que la direction de l'établissement.</p> <p>L'académie a constitué des réseaux de professionnels susceptibles d'intervenir, sur sollicitation des établissements, pour rencontrer les jeunes en risque de rupture et construire avec eux un parcours d'accompagnement personnalisé.</p> <p>Ces réseaux s'appuient sur le travail mené à l'interne de chaque établissement scolaire, au sein des conseils de classe et dans le cadre des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS).</p> <p>En fonction de l'âge et du niveau scolaire, le parcours proposé pourra prendre la forme</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une remédiation (variable dans la durée) visant à remotiver l'élève et à le « réconcilier » avec l'école (notamment par le recours à des activités sportives et culturelles). Il s'agira également de renforcer les acquis de base pour une reprise du parcours commun et de permettre l'accession à une qualification de niveau V au minimum (CAP) et avec pour objectif le niveau IV (baccalauréat professionnel) en lycée professionnel ou par apprentissage. - d'un accompagnement individualisé comprenant un soutien dans les méthodes d'apprentissage, un travail sur le projet professionnel pouvant déboucher sur une immersion dans un établissement de formation professionnelle (LP, CFA, MFR) et/ou pour les jeunes d'au moins 15 ans une alternance dans le monde professionnel. Il s'agit ainsi de les aider à s'inscrire dans un projet individuel de réussite par la découverte de formation.
Public cible	<p>Elèves de collège et de lycée présentant des difficultés dans les apprentissages, en situation de retard scolaire, d'absentéisme, parfois avec des problèmes de comportement.</p>
Partenariat	<p>Acteurs de l'éducation nationale : établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés et leurs équipes, services académiques (Directions académiques départementales et Rectorat).</p> <p>Autres partenaires : acteurs sociaux, communes, monde professionnel, CFA, MFR, services de la protection judiciaire de la jeunesse, prestataires externes (pour des ateliers culturels, artistiques, des activités sportives...)</p>
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <p>Nombre de jeunes ayant intégré une action collective de remobilisation et de remédiation dans le cadre notamment des classes relais et de la MLDS</p> <p>Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre d'un accompagnement individualisé (de type parcours relais ou suivi par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire.</p> <p>Nombre d'actions destinés à améliorer le climat scolaire et la persévérance scolaire</p> <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <p>Taux de maintien en formation sous statut scolaire au terme du dispositif de prévention</p>